A la Cour d'Assises du Nord

Une bigame de Sémeries a été condamnée à deux ans de prison

Deux affaires terminent la session des Assises. Comme la veille, il s'agit de bigamie pour la première et de meurtre pour la seconde.

Voici les faits reprochés à Germaine Vincendez, que l'on juge d'abord et tels qu'ils résultent de l'acte d'accusation.

Le 19 mars 1910, devant l'Officier de l'Etat Civil de la commune de Sémeries, Germaine Vincendez, épousait Ovide Leclerc, ouvrier marbrier à Flaumont Houdrechies.

Germaine Vincendez vécut avec son mari jusqu'à la déclaration de la guerre, époque à laquelle Leclercq fut mobilisé.

Elle se rendit d'abord chez son frère à Ham dans la Somme, puis revint habiter Flaumont où elle avait d'ailleurs résidé depuis son mariage.

Sa conduite durant l'occupation fut des plus critiquables.

L'ALLEMAND SÉDUISANT

Au printemps 1918, ayant fait la connaissance d'un sous-officier allemand en résidence dans le village, le nommé Joseph Helm Germaine Vincendez lui fit des avances, lui laissant entrevoir la perspective d'un mariage dont il avait fini, vers la fin de la guerre, par accepter l'idée.

Au mois de novembre 1918, Joseph Helm quitta la France avec l'armée allemande en retraite et retourna dans son pays à Oberschal, arrondissement de Schweinfurt (Bavière).

Il y était quelques jours, quand l'accusée vint le rejoindre, malgré la surprise de Helm et de sa famille ; elle s'installa chez eux, fit valoir ses relations et les promesses anciennes et demanda à épouser celui qu'elle prétendait considérer comme un fiancé.

Joseph Helm et les siens consentirent, et les 23 et 24 décembre 1918, furent célébrés, successivement, le mariage civil et le mariage religieux, sur la simple vu de la carte d'identité établie au nom de Germaine Leclercq, que l'accusée donna comme son nom de jeune fille et sur le serment qu'elle prêta qu'elle répondait bien à l'identité indiquée par elle, et qu'elle était bien célibataire.

Depuis la fraude ayant été découverte, le mariage entre Germaine Vincendez et Helm, a été dissous par jugement du tribunal régional de Schweinfurt, en date du 17 novembre 1924.

C'est à la suite d'une plainte en adultère déposée par M. Leclercq contre sa femme que le fait de bigamie commis par celle-ci fut découvert.

Ayant quitté l'Allemagne, Vincendez Germaine était revenue, en effet en France où elle vivait en concubinage, à Avesnes, avec un donanier. M. Leclercq ayant eu connaissance du second mariage de sa femme, finit par le révéler.

ÉPILOGUE

Coiffée d'un chapeau-cloche noir et vêtue d'un manteau aux manches et col triplement galonnés de ganse noire, Germaine Vincendez apparaît très insignifiante d'aspect. Mais ses yeux expressifs reflètent une intelligence que l'attitude de l'accusée ne dément pas.

Elle s'exprime correctement et très clairement.

Germaine Vincendez reconnaît sa liaison avec le policier allemand Helm qu'elle alla rejoindre en son pays après la guerre, mais elle nie les faits qui lui sont reprochés.

Elle prétend que si elle a été mariée en Allemagne, c'est à son insu.

— Je n'ai pas compris ce qu'on me faisait faire. J'ai cru seulement avoir assisté à une cérémonie religieuse n'ayant aucun rapport avec une cérémonie nuptiale.

— Votre déclaration est inadmissible, lui dit le président. D'autant plus que vous entendez et parlez suffisamment l'allemand pour avoir ignoré qu'on célébrait votre mariage.

L'accusée persiste dans son système en affirmant en outre, n'avoir jamais prêté serment.

— De plus, je suis revenue librement en France. Et si j'avais été légalement mariée, mon mari, c'est certain, ne m'aurait pas laissé partir.

LES TÉMOINS

L'interrogatoire prend fin sur cette considération.

Puis les quatre témoins cités défilent rapidement.

Le gendarme Vilbas rapporte que l'accusée eut une conduite scandaleuse pendant l'occupation. Elle était au milieu avec les Allemands.

Une question de Me Bufquin :

— Germaine Vincendez ne se servit-elle pas de cette situation pour rendre d'appréciables services à certaines personnes de Flaumont ?

— C'est exact, déclare le gendarme.

Quant à l'accusée, elle prétend que l'on a beaucoup exagéré dans tout ce qui a été raconté du fâcheux sur son compte.

L'ex-mari, M. Leclercq de mise soignée et chaussé de vernis, dit au jury qu'il n'eut rien à reprocher à sa femme avant la guerre. A son retour, il apprit sa conduite, sa fugue et enfin son mariage en Allemagne.

Mme Leclercq, mère du précédent, déclare que son ex-belle-fille était si bien avec les Allemands qu'ils allaient jusqu'à se battre pour elle.

Enfin, M. Boutée, instituteur et secrétaire de mairie à Flaumont, rappelle la lettre que l'ambassade d'Allemagne adressa au maire de la commune pour lui demander des renseignements d'état civil sur Germaine Vincendez. C'est cette lettre qui fit découvrir que l'accusée était bigame.

Après un sévère réquisitoire de l'Avocat Général qui demande au Jury de se montrer sans indulgence pour cette mauvaise française et cette mauvaise épouse, Me Bufquin plaide l'acquittement. Le jeune et sympathique défenseur souligne le côté non moins curieux de l'affaire, à savoir que le policier allemand Helm n'était pas sans savoir que Germaine Vincendez était mariée.

LE VERDICT

Dix minutes de délibération ont suffi aux jurés pour fixer leur opinion, ils rapportent un verdict affirmatif avec circonstances atténuantes. Et GERMAINE VINDENDEZ EST CONDAMNÉE A DEUX ANS DE PRISON.

Un Italien qui assassina à Somain condamné à 2 ans de prison

Le 5 septembre 1926, vers 21 h. 45, les nommés Antonio Mordaca et Jules Picole, sujets italiens travaillant à Sin-le-Noble comme terrassiers, venaient de regagner la chambre qu'ils occupaient ensemble à Somain chez M. Eteve.

Environ un quart d'heure plus tard, ayant entendu du bruit, puis des plaintes dans la chambre de ses pensionnaires, M. Eteve s'y rendit et trouva Picole seul, assis sur une chaise, vêtu seulement d'un pantalon, la reste du corps nu, et portant au ventre une blessure grave.

DÉCLARATIONS « IN EXTREMIS »

Interpellé, Picole expliqua que son camarade venait de lui porter un coup de couteau parce que s'étant vu prendre son porte-monnaie par Morcada il s'était permis de le lui réclamer.

Atteint d'une plaie pénétrante dans la région thoracique inférieure gauche, Picole fut transporté d'urgence à l'Hôtel-Dieu de Douai où il mourut le lendemain 6 septembre quelques heures après son entrée, des suites d'une péritonite aiguë à forme hypertoxique, due à une perforation de l'estomac.

LA VERSION DE L'ACCUSÉ

Mordace qui, sitôt le coup porté avait pris la fuite, fut immédiatement recherché, puis arrêté le lendemain du drame à Sin-le-Noblé où il travaillait.

L'accusé reconnut les faits de meurtre mais leur donna une autre explication que son camarade Picole.

Tous deux prétendit-il, à leur rentrée dans leur chambre, auraient retiré tous leurs vêtements. A peine couché, Picole aurait proposé à son compagnon d'avoir avec lui des relations contre nature ; Mordaca aurait refusé.

Picole aurait insisté, menacé Mordaca d'un couteau de cuisine qui se trouvait sur la table, et c'est alors que, se voyant en danger l'accusé aurait frappé de son propre couteau, son camarade au ventre puis aurait pris le fuite.

CE QUE DIT L'ACCUSATION

La vraisemblance de ces explications n'a reçu de l'information aucune confirmation.

Pas plus l'accusé que sa victime n'ont présenté à l'examen médical de particularité pouvant faire présumer qu'ils se livraient accidentellement à certains actes contre nature.

L'enquête menée dans les milieux qu'ils ont fréquentés est restée sur ce point également négative.

Ce qui est certain, c'est que Mordaca est un violent qui a déjà encouru des condamnations pour coups et blessures et qui passe pour être de moralité douteuse, sournois et peu courageux.

Etant donné les faits invoqués par l'accusé les débats ont eu lieu à huis clos.

M. Vermellen, substitut général, soutient l'accusation. Me Delmotte présente la défense de Mordaca.

Le Jury ayant rapporté un verdict affirmatif sur une peine correctionnelle, ANTONIO MORDACA est CONDAMNÉ A DEUX ANS DE PRISON.

R. J.

CHAPEAUX ABBAYE 2, Rue Faidherbe — LILLE —

UN ORAGE A CAUSÉ DE GROS DÉGATS DANS LA RÉGION DE REIMS

Un orage accompagné de pluie violente s'est abattu jeudi soir sur la région de Reims, causant des dégâts dans les potagers.

A Ay-en-Champagne, l'eau qui atteint une hauteur de 80 centimètres, a envahi plusieurs quartiers inondant les maisons et transformant les rues en torrents. Les vignes ont été endommagées. Le service de la voirie a travaillé hier matin à enlever les boues laissées par les eaux.

La route d'Ay à Alvenay, inondée, est coupée en plusieurs endroits.

A Taissy, la foudre est tombée sur plusieurs maisons. Un fermier, M. Lacathe, atteint par la foudre est resté inanimé pendant plusieurs minutes, mais n'a eu que ses vêtements brûlés.

CONCERT DE LA GARDE CE SOIR A AMIENS

La Musique de la Garde Républicaine qui, pour la première fois sera dirigée par son nouveau chef, M. Pierre Dupont, originaire de St-Omer, donnera samedi soir à Amiens, un concert de bienfaisance, organisé par le Comité pour l'érection d'un monument aux morts.

Au programme figurera notamment l'ouverture du Freyschutz, morceau qui servit d'épreuve au concours pour la désignation du successeur de M. Balay.

M. Pierre Dupont prendra possession de son pupitre à Paris au concert qui aura lieu mardi prochain au Jardin du Luxembourg.

EN DEUX LIGNES

Paris. — MM. Herriot et Bokanowski ont inauguré la foire de St-Germain.

Ajaccio. — Avion venant Marseille transportant Mme Bokanowski et personnel. Aéro-Club est arrivé.

Amiens. — Voulant sauver son frère Marcel, 6 ans, Maurice Davsluy, 7 ans, s'est noyé avec lui.

Brest. — Baie Argeuton, bât. pêche retourné par lame. Patron, Guéguen et s. fils Jean, 18 a. noyés.

Montpellier. — Explosion dans fabrique soufre. Incendie. 5 ouvriers grièvement brûlés.

Argentan. — Appareil soudure autogène a explosé 2 morts et 2 blessés.

Courtrai. — Lejeune Armand Bronner qui mesurait 2 m. 43 et pesait 156 k. est décédé.

Saint-Louis. — Sphérique cap. Gray et Harridorne est monté à 12.300 m. Record du monde.

Rome. — Conseil ministres a décidé réduire traitements tous fonctionnaires civils et militaires.

Francfort. — Les reliques de Goethe remises par la France sont arriv. Aller et soit été placées Musée.

Dinant. — Avengly près Broons, explosion moi. agricole. 2 tués et 5 blessés.

Mexico. — On annonce de Guadalajara, 200 rebelles tués par troupes fédérales.

La conférence économique internationale de Genève

POINTS DE VUE AMÉRICAIN ET FRANÇAIS SUR LE MALAISE ÉCONOMIQUE

C'est M. Da Cunha Leal, gouverneur de la banque d'Angola, ancien président du Conseil et ministre des finances du Portugal, qui ouvrit, hier matin, la série des discours dans la suite de la discussion générale.

Il montra notamment les dangers des cartel industriels, soit que certains gros producteurs n'en fassent pas partie, soit que ces cartels menacent d'écraser les petits industriels.

M. Robinson, président de la First National Bank et membre du Comité Dawes, exposa ensuite en détail, la situation économique des Etats-Unis, indiquant notamment qu'au lieu de lutter contre les prix plus bas de la concurrence, en réduisant les salaires, les chefs d'entreprises américaines se sont efforcés, en général, de maintenir et même d'élever le niveau des salaires, et à rechercher d'autres moyens pour aboutir à la réduction nécessaire des frais.

Le point de vue de la délégation américaine quant aux cartels est, qu'on peut espérer retirer certains avantages d'un tel groupement international des industries, mais que cela dépendra naturellement de la sagesse et des intentions de ceux qui sont à la tête des industries.

LES CONSÉQUENCES INQUIÉTANTES DES TARIFS DE DOUANES

M. Fontaine (France), président du Conseil d'Administration du Bureau international du Travail, montra les rapports qui existent entre la législation sociale et les prix de revient et le conférence.

Il dit que les tarifs de douanes sont trop souvent des palliatifs désuets. **Même lorsqu'ils sont modérés, ils ont pour le monde du travail, des conséquences fâcheuses. Hausse des prix intérieurs, difficulté des exportations, chômage, misère.**

M. Fontaine plaide également en faveur d'une application loyale de la clause de la nation la plus favorisée.

On pense que ce débat prendra fin samedi, après le discours de la délégation russe et de M. Loucheur.

UNE DÉLÉGATION DES CHEMINOTS FRANÇAIS REÇUE PAR LE ROI DES BELGES

Hier, à onze heures, est arrivée à la gare du Midi, à Bruxelles, une délégation de la Société Mutuelle des Cheminots français, « La Protection Mutuelle » qui a été reçue à sa descente du train par une délégation de cheminots belges.

Les six cents délégués ont visité l'Hôpital Brugmann, l'Hôtel de Ville, l'Ecole française.

La délégation a été reçue par le Roi et le Ministre des Chemins de fer.

UNE NOTE MINISTÉRIELLE A PROPOS DE LA FÊTE DE JEANNE D'ARC

M. Albert Sarraut, Ministre de l'Intérieur, vient d'adresser aux Préfets la circulaire télégraphique suivante :

« Je vous rappelle qu'il vous appartient de prendre les dispositions nécessaires, pour que la Fête nationale de Jeanne d'Arc soit célébrée officiellement, avec la solennité que comporte cet hommage patriotique rendu par la République et le peuple de France, à l'une des plus hautes gloires de notre histoire.

« Cette fête doit unir tous les Français en un même sentiment de patriotisme et d'idéalisme national, sans aucune préoccupation de partis ni distinction de croyances et d'opinions.

« Les autorités prendront part aux cérémonies publiques qui seront organisées comme les années précédentes, suivant les coutumes et usages locaux.

« Les édifices publics seront pavoisés et illuminés ».

ON AURAIT DÉCOUVERT, PRÈS DE REIMS, LE SQUELETTE D'UN SOLDAT DE NOTRE RÉGION

Dans les champs de la ferme Madelin, à Bétheny, un ouvrier a découvert le squelette d'un soldat français tué à la guerre, dont la plaque d'identité, rongée par la rouille, ne permettait pas l'identification.

Cette plaque porte « Ve Ruyse Georges 1910 et L... 48,19 ». La lettre L seule qui subsiste du nom de la ville de recrutement est sans doute la première de Lille.

LE DOYEN DES HABITANTS DE SAINT-POL-SUR-TERNOISE EST MORT LE JOUR DE SES 100 ANS

La petite Cité de SAINT-POL-SUR-TERNOISE devait fêter hier même le centenaire de la naissance du doyen de ses habitants, M. Jules Didier, ancien entrepreneur des tabacs à MERVILLE.

Or, dans la soirée d'hier, l'état de santé de M. Didier qui, jusqu'à présent s'était maintenu assez florissant, inspira soudain de vives inquiétudes à sa famille et vers huit heures, le vieillard expirait.

M. Didier avait été successivement employé des contributions indirectes à Saint-Malo, Bordeaux et DUNKERQUE ; il avait pris sa retraite à MERVILLE en 1887.

UN VEUF, PÈRE DE HUIT ENFANTS TUÉ PAR UNE AUTO PRÈS DE SAINT-OMER

Revenant de Boulogne, jeudi, en automobile, un habitant de Coulomby, M. G..., commerçant, se dirigeait vers Saint-Omer, en suivant la route nationale. L'allure du véhicule était très modérée et le chauffeur qui tenait sa droite venait de signaler son approche, il était en ce moment 17 heures quand un homme, un aide-cantonnier, sourd, paraît-il, qui n'avait pu l'apercevoir, descendit du trottoir et s'engagea sur la chaussée en poussant une brouette.

Le choc fut inévitable et l'homme, un ouvrier de Coulomby nommé Louis Saimon, fut précipité sur le sol où il resta étendu sans connaissance. L'automobiliste stoppa et se précipita au secours du blessé. Un docteur mandé aussitôt constata une fracture du crâne et ordonna le transfert du blessé à l'hôpital Saint-Louis, à St-Omer, où la brave ouvrier mourut vers deux heures du matin.

M. Louis Saimon qui était âgé de 50 ans, était veuf et père de huit enfants.

La séance de clôture du Conseil général du Nord

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

— Nous estimons, dit M. DEMOLON que ce mode de scrutin donnerait satisfaction à ceux qui déplorent les marchandages pouvant se produire avec l'ancien scrutin d'arrondissement majoritaire à deux tours.

Le mode de vote avec majorité de 40 % supprimera une grande partie des seconds tours de scrutin.

Les élections seront plus claires, et les marchandages presque impossibles. C'est pourquoi j'insiste pour l'adoption de la motion que je viens de déposer. »

M. MERCIER est opposé au retour au scrutin d'arrondissement.

M. CONEM estime que le mode actuel de scrutin est une hypocrisie.

M. ROGER SALENGRO se félicite du vœu du Parti républicain. Il veut croire que, le traduisant en actes, il contraindra ses élus parlementaires, sans aucune exception, à assurer le retour au scrutin uninominal à deux tours.

Répondant à M. Guilbaut, le Maire de Lille estime que la droite n'affiche pour la R. P. qu'un amour de façade ; que, sous couleur d'attachement à la R. P., elle entend poursuivre le maintien de la loi présente.

M. Roger Salengro dénonce les tares de la loi de 1919. Elle autorise toutes les surprises : elle a permis l'élection du capitaine Verniers. Elle provoque les manœuvres : elle assure le non réélection d'Inghels. Elle accule les Partis aux coalitions sans grandeur et sans gloire : le Parti libéral n'a pas à se louer d'avoir été dupé le 12 décembre. Elle est le contraire de la R. P. ; en décembre, elle a, dans le Nord, fait entrer à la Chambre les élus d'une minorité, ravissant à la classe ouvrière et à la République sa juste part de représentation.

M. le Maire de Lille marque sa volonté de retour au mode de scrutin dont c'est la gloire, aux heures sombres de l'Ordre Moral et du Boulangisme, d'avoir sauvé la République.

M. LEBAS demande à M. Demolon de retirer sa motion, afin de réunir au sein du Conseil général une imposante majorité en faveur du scrutin uninominal, pur et simple.

Après une suspension de séance, M. DEMOLON fait cette déclaration :

« Une partie de nos amis étaient partisans du scrutin majoritaire et d'autres du vote à un seul tour.

« Nous nous étions mis d'accord sur une transaction pour le scrutin avec une majorité de 40 % proposée par M. Barety, rapporteur à la Chambre.

En présence des observations présentées, la majorité des membres de la Fédération républicaine ne croit pas devoir maintenir sa motion mais elle réserve l'entière liberté de ses membres pour la discussion de la loi devant le Parlement. »

M. LEBAS, au nom de son bureau, dit alors :

« Le 5e bureau, saisi de la question de la réforme électorale par les deux vœux émanant l'un des Conseillers généraux républicains, l'autre des Conseillers généraux socialistes, se prononce pour le retour au scrutin uninominal majoritaire pour l'élection des députés et émet le vœu que le Parlement, dès la rentrée, le substitue au mode de scrutin actuel ».

Les conclusions de M. LEBAS sont adoptées à une énorme majorité. La motion de M. Guilbaut réunit 8 voix.

LA RÉPARTITION DES DÉPUTÉS DANS LE NORD

M. DELANNOY, avec ses collègues socialistes, a déposé le vœu suivant :

« Considérant que le projet de loi portant rétablissement du scrutin uninominal attribue 24 sièges au département du Nord. Le Conseil général émet le vœu que, conformément au premier tableau annexé à ce projet les 24 sièges soient répartis entre les arrondissements au prorata de leur population. »

M. LEBAS, rapporteur, présente les conclusions suivantes :

« Le 5e bureau émet le vœu que les 24 sièges attribués au département du Nord par le projet de réforme électorale soient répartis entre les arrondissements proportionnellement à leur population. »

M. MAHIEU déclare ne pouvoir accepter ce vœu, dont l'application priverait les régions agricoles de leurs représentants à la Chambre. Il réclame le maintien de la situation d'avant-guerre.

M. DELANNOY défend énergiquement son vœu, mais il est repoussé par 18 voix contre 17.

LE CHÔMAGE

VOTE D'UN CRÉDIT SUPPLEMENTAIRE DE 40.000 FRANCS

A la séance de l'après-midi, présidée comme le matin, par M. POTIÉ, est venue la question du chômage dans le Nord.

M. LEBAS présente le rapport suivant :

Le Conseil général donne acte à M. le Préfet de sa communication et décide que les mesures prises au cours de la session extraordinaire du 21 février dernier, pour secourir les chômeurs sont maintenues à l'exception de celle concernant les subventions aux caisses syndicales et mutuelles secourant leurs adhérents en cas de chômage partiel et qui est modifiée ainsi qu'il suit :

Pour un chômage de deux jours entiers par semaine, représentant 16 heures, le chômeur reçoit une allocation journalière ;

Pour un chômage de 3 jours par semaine, ou de 24 heures, le chômeur reçoit deux allocations journalières ;

Pour un chômage de 4 jours par semaine ou de 32 heures, le chômeur reçoit trois allocations journalières ;

Pour un chômage de 5 jours par semaine, le chômeur reçoit quatre allocations journalières.

L'adhérent ayant chômé 6 jours, c'est-à-dire, toute la semaine, reçoit six allocations journalières.

Au cas où un décret modifierait le taux de la subvention de l'Etat fixée à 50 % des secours alloués par les fonds municipaux et départementaux de chômage par le décret du 15 février 1927 et que le décret du 20 avril dernier maintient jusqu'au 30 juin prochain, mandat est donné à la Commission départementale réunie avec la Commission du travail, la Commission du budget et le bureau du Conseil général pour prendre toutes décisions que réclameraient la situation nouvelle et l'état de chômage et qui auraient effet jusqu'à la prochaine session.

Le Conseil général vote un crédit supplémentaire de 400.000 francs et donne délégation à la Commission départementale pour effectuer entre le crédit subvention aux fonds et aux caisses de chômage et le crédit fonds départemental de chômage, tout virement nécessaire et possible et accorde une indemnité forfaitaire annuelle de 3.000 francs à M. Leroy, Conseiller de Préfecture, chargé du contrôle sur place des organismes de secours aux chômeurs.

M. ROGER SALENGRO constate la décroissance de la crise. L'agglomération lilloise comptait le 30 janvier, 1621 chômeurs complets. Elle n'en groupe plus, le 30 avril, que 1209.

M. le Maire de Lille souligne ensuite l'importance des secours alloués par la ville de Lille : au 30 avril, en chiffres ronds, cinq cent cinquante mille francs.

M. Roger Salengro montre enfin : 1° Que n'ont pas encore été répartis les crédits aux chemins vicinaux ordinaires ; 2° Que l'utilisation du crédit supplémentaire pour l'entretien des routes départementales n'a permis l'emploi que de soixante-dix chômeurs ; 3° Que les grands travaux envisagés ne le sont qu'à lointaine échéance.

M. LEFEBVRE approuve le rapport de M. LEBAS.

M. MAHIEU signale l'utilisation des chômeurs aux chemins de fer et sur les routes départementales.

M. COUTEAUX expose l'œuvre de l'Office départemental d'habitations à bon marché. Neuf millions sont prévus pour de nouvelles constructions.

Le rapport de M. LEBAS est ensuite adopté à main levées.

LA GRANDE PITIÉ DE L'INSTITUT PASTEUR

M. Roger Salengro, dans une intervention qui porte, dénonce la grande pitié de l'Institut Pasteur.

Passant en revue les différents crédits — achats de matériel et d'animaux, produits, chimiques, entretien des bâtiments, — le Maire de Lille montre que l'Institut Pasteur s'est vu, cette année, contraint de les réduire dans la proportion de soixante dix pour cent. Il souligne la lamentable insuffisance des traitements d'un personnel d'élite et prouve enfin que, pour permettre à l'Institut un fonctionnement normal, il lui faudrait cette année cent-vingt-mille francs de crédits supplémentaires.

Passant des dépenses aux recettes, M. Roger Salengro souligne que l'Institut dispose d'une subvention de 80.000 fr. de la ville de Lille ; d'une subvention de deux cents francs d'une ville qui, cette année, bénéficia de cinquante mille francs de secours en nature de l'Institut. Si communes et département du Pas-de-Calais allouent à l'Institut 56.000 francs, en revanche, les autres Départements se gardent de tout effort budgétaire.

Au terme de son intervention, qui provoque une vive émotion, le Maire de Lille indique enfin que les travaux fournis en 1926 par l'Institut Pasteur représentent, au tarif commercial, plus de neuf cent mille francs.

Sur la proposition de M. WAXIN, rapporteur du 2e bureau, le Conseil vote à l'Institut Pasteur une subvention de 80.000 francs pour 1927.

MM. WAXIN et FOUCAUT invite le Préfet à faire appel aux communes pour remédier à la situation déficitaire de cet établissement qui rend de si nombreux et si précieux services.

M. LE PRÉFET promet tout son concours à cet effet.

ORGANISATION D'UNE CINÉMATHÈQUE

Au nom de M. le RECTEUR M. LE PRÉFET sollicite de l'assemblée départementale une participation de trente mille francs à l'organisation d'une Cinémathèque.

M. Bataille rapporte favorablement au nom du 3e bureau.

M. P. DELCOURT souligne tout l'intérêt de l'œuvre entreprise. Il s'agit d'une nouvelle méthode pédagogique à organiser.

A côté du compendium métrique doit figurer dans chacune de nos écoles un écran.

Déjà l'Office Cinématographique a pu recueillir des fonds importants.

L'œuvre a pour but de mettre à la disposition de nos établissements universitaires ses films éducatifs et documentaires.

Le Conseil général ne peut se désintéresser d'une telle œuvre, conclut M. DELCOURT.

Aussi se prononcera-t-il favorablement sur le principe de cette subvention qui sera à nouveau soumise à l'approbation de l'Assemblée lors de sa session budgétaire d'octobre.

Il en est ainsi décidé.

QUELQUES VŒUX

Le Conseil émet un vœu de M. DESCAMPS tendant à l'application de la semaine anglaise dans les écoles ; un de M. POTIÉ, réclamant pour les percepteurs le remboursement des frais de perception des produits éventuels départementaux.

L'assemblée adopte un autre vœu de M. POTIÉ demandant que soit voté au budget supplémentaire de chaque exercice, et si les disponibilités le permettent, un crédit de 50.000 francs, lequel serait capitalisé en rentes sur l'Etat, et affecté, le moment venu, aux dépenses résultant, soit du chômage, soit de calamité publiques.

Un vœu de M. DEMOLON ayant pour objet la création d'un poste de visiteuses des nouveaux nés recueille une approbation unanime.

Il en de même pour un vœu de M. LE GLAY réclamant l'achèvement du Canal du Nord.

L'ENTRÉE DE M. BOULIN AU CONSORTIUM TEXTILE

M. INGHELS adresse une question à M. le Préfet au sujet de M. Boulin, inspecteur divisionnaire du travail, qui vient de prendre sa retraite et « qui est entré au Consortium patronal textile de Roubaix-Tourcoing pour y devenir aux appointements annuels de 36.000 francs un agent de cet organisme anti-ouvrier, plus détestée encore que l'ancienne institution de N.-D. de l'Usine ».

M. Inghels ajoute : « L'entrée de M. Pierre Boulin au Consortium textile de Roubaix-Tourcoing a jeté l'émoi dans les milieux ouvriers où l'on se demande si ce commerce prend naissance à l'heure de sa retraite de M. Boulin ou si cela ne dure pas depuis un certain temps déjà, au détriment des travailleurs de ces régions qui ont besoin d'être soutenus par les autorités compétentes, et surtout par l'inspection du travail créée pour défendre la santé, la vie et les droits des ouvriers. Je vous demande M. le Préfet si ce commerce entre M. Boulin et le Consortium est tout récent, car les travailleurs ne comprennent pas cette entrée de l'inspecteur du travail dans une organisation de combat contre les syndicats ouvriers. »

M. LE PRÉFET répond : « Je ne peux parler que de M. Boulin, fonctionnaire, et je dois rendre hommage à la manière dont il a rempli sa charge. Le gouvernement l'a reconnu en lui donnant la cravate de commandeur.

« S'il avait dérogé à son devoir, j'aurais été le premier à le rappeler à une juste compréhension des choses.

« Mais je ne puis prendre part à un débat susceptible, peut-être, d'avoir pour vous de grosses conséquences. Je me réserve de conserver à cet égard une opinion personnelle. Je sais cependant que M. Boulin a rendu de grands services à la classe ouvrière et je ne connais pas un acte de lui qui puisse donner lieu à une suspicion quelconque. »

Après cette déclaration, personne ne présente d'observation et l'incident est clos.

LE BUDGET DÉPARTEMENTAL

M. DEMOLON, rapporteur de la Commission des Finances, présente diverses observations sur le projet de modification au budget de 1927, qui s'établit comme suit :

Recettes	140.466.228,97
Dépenses.	140.406.766,69
Excédents de recettes...	30.462,28

Le budget ainsi présenté est voté à l'unanimité.

UNE SESSION EXTRAORDINAIRE

Le Conseil décide de tenir, fin juin, une session extraordinaire pour discuter la réforme du Service de l'Assistance médicale gratuite.

L'ouverture de la deuxième session ordinaire est fixée au 26 septembre.

Divers vœux d'intérêt local sont adoptés et vers 18 heures, M. POTIÉ prononce la clôture de la session, en félicitant les conseillers de leur assiduité dans les Commissions et aux séances.

Des étudiants canadiens ont visité Lille et Roubaix

Une quarantaine d'étudiants canadiens conduite par M. Bruchen, leur président, sont arrivés hier matin à 10 h. 54, à Lille. Ils sont venus en France pour compléter leurs études.

Ils furent reçus tour à tour à la Bourse du Commerce, par MM. Scalbert, trésorier de la Chambre de Commerce, qui leur souhaita le bienvenue, puis à la Basilique de la Treille, par M. Leman qui leur fit visiter cet édifice en construction.

Après un banquet intime au Cercle des Etudiants les Canadiens furent reçus aux Facultés catholiques, puis partirent pour Roubaix où ils sont arrivés vers 6 heures au « Roubaix Tennis Club », à l'extrémité du Parc Barbieux.

La délégation a été reçue par la Chambre de Commerce, l'Alliance Française et « Les Amis de Roubaix ».

Elle s'assiéra à un banquet organisé sous le patronage de la Chambre de Commerce et a terminé la soirée dans l'intimité d'une réception privée, dans une famille Roubaisienne.

La délégation canadienne passera la matinée du samedi à Roubaix, l'après-midi à Tourcoing et le soir, rejoindra Tourcoing.

Les pilleurs des gares de la région de Roubaix-Tourcoing comparaîtront aujourd'hui en correctionnelle

La bande organisée des pilleurs de gare qui avait commis de nombreux vols aux gares de Tourcoing Roubaix et environs, vont avoir à répondre aujourd'hui de leurs méfaits devant le tribunal correctionnel de Lille.

On se souvient que le 8 janvier dernier la police mobile de Lille, sous la direction de M. Drolon, mettait en arrestation à Tourcoing un nommé Gustave Boussel, marchand de charbon, demeurant 188, rue Gambetta.

Ce dernier inculpé de recel de marchandises volées dans les gares de la région de Roubaix-Tourcoing passait des aveux après sa mise en arrestation et indiquait aux enquêteurs les noms de ses complices.

De fil en aiguille et après une longue et minutieuse enquête la police mobile avait intelligemment par les commissaires de police de Roubaix et Tourcoing pu mettre en état d'arrestation une quinzaine de voleurs et receleurs.

Tous furent incarcérés, il sont d'ailleurs encore sont encore détenus. Ce sont les nommé Bryon Julien, Carbon Georges, Bayart Julien, Roussel Gustave, Deschamps Désiré, Ovaere Alphonse et Agache Augustin.

Sept autres inculpés sont encore en liberté provisoire.

Quant au chef de bande, le nommé Georges Lefebvre, âgé de 48 ans, négociant en laines, à Tourcoing, qui avait été mis en liberté provisoire en raison de son état de santé, est décédé comme nous l'avons relaté des suites d'une affection cardiaque, il y a quelques jours.

L'instruction de cette affaire qui fut dirigée par M. Glorian, juge d'instruction, aura son épilogue aujourd'hui à 9 heures, au Palais de Justice de Lille.

UNE NOUVELLE ARRESTATION

Nous deviendrons encore souvent, malheureusement, sur les méfaits commis par cette bande organisée dont les seize personnes inculpées commenceront à défiler aujourd'hui sur les bancs du Tribunal.

Une nouvelle arrestation, qui porte à 17 le nombre des auteurs des vols, a été opérée jeudi soir à Lens par M. l'inspecteur Maugé, de la brigade mobile, celui d'un nommé Anstaux.

Malgré cette arrestation l'audience prévue reste inscrite.

LE RAID DE L'OCÉAN

NUNGESSER PRÊT A PARTIR

D'après les derniers renseignements, Nungesser serait prêt à partir et n'attendrait que des conditions météorologiques favorables.

En vue du départ de l'avion de Nungesser, le Ministre de la Marine a prescrit à l'amiral commandant le 1er arrondissement maritime l'ordre de faire surveiller la côte, de la baie de Seine au cap de Barfleur, puis la Manche entre Barfleur et Plymouth.

L'aviso « Eveillé » a été désigné à cet effet. Plusieurs hydravions partiront au premier signal, pour rencontrer l'appareil que les sémaphores, alertés, devront signaler immédiatement à la préfecture maritime.

D'autre part, on mande de New-York, qu'en raison du temps très défavorable qui règne sur l'Atlantique, l'aviateur Berlaud aurait remis son départ à la semaine prochaine.

On annonce enfin, que les aviateurs belges Médaets et Verhaegen — qui se sont illustrés au cours de l'année dernière par leur raid de Bruxelles au Congo belge, — vont recevoir l'appareil Bréguet, moteur Hispano-Suiza, spécialement préparé pour tenter le raid Paris-New-York.

Jusqu'à présent, cette nouvelle avait été tenue strictement secrète.

PEUILLETON DU 7 MAI 1927. — N° 42

Maman Trottin

roman inédit par Jean Demaisy

Tout le jour, petit Jean arpentait ce royaume merveilleux pour lui, petit citadin habitué aux arbres étiques, aux gazons maigres des jardins parisiens. De la basse-cour glougsante de volailles grasses à la garenne où couraient, leur queue blanche relevée en panache, une multitude de petits lapins, l'enfant s'étonnait et poussait des exclamations ravies.

— Ah ! si Toutou était là, on en ferait des parties tous les deux !

Un troupeau d'oies lui était particulièrement cher.

Elles étaient sept, qui accouraient en caquetant à son premier appel.

Leur tumulte ravissait le petit bonhomme, et le regard perçant de l'œil bleu clair dont elles le fixaient ne lui faisait pas peur.

Armé d'une inoffensive baguette, conducteur du troupeau ou chef d'orchestre de ces musiciens rudimentaires, il les haranguait avec un succès incontestable :

— Venez à l'eau, mes oies, leur disait-il, venez à l'eau !

Chef de file, il partait en avant, badine à l'épaule, entraînant à sa suite un cortège bavard et trébuchant.

L'eau c'était une mare à fleur de terre où les volatiles s'éboulaient avec ivresse, pour la plus grand plaisir du gamin.

Mais petit Jean ne se contentait pas de ces divertissements champêtres.

La main dans la main de M. de Surville, il faisait d'instructives promenades.

Le vieux gentilhomme lui apprenait le nom des fleurs, des arbres.

— Çà, c'est une paquerette, un liseron, une nielle, une centaurée, un bleuet... une pomme de pin...

L'intelligence rapide et docile du petit émerveillait le vieillard.

— Tu vois, Monsieur, le beau « fayard », disait l'enfant en désignant un bêtre splendide du nom qu'on lui donne en patois.

Le comte Humbert de Surville riait à gorge déployée.

Il en oubliait d'évoquer « son temps », ce temps merveilleux où, comme dans la chanson, « tout était mieux qu'à présent »...

Et, au contact de cette petite âme fraîche, simple, neuve, il se sentait bon, doux et heureux.

Auprès de la Comtesse, tricotant ou cousant pour ses pauvres, Jeannot restait bien sage, tout occupé à faire des pâtés ou des châteaux dans le sable fin dont un gros tas lui était dévolu.

Infatigable bavard, il racontait sans cesse des histoires plus ou moins intelligibles où Toutou jouait toujours un rôle prépondérant.

— Il est joli, ton Toutou ? questionnait affectueusement la Comtesse.

— C'est le plus beau, répondait fièrement l'enfant, le plus beau et le plus gentil !

— Et tu seras content de le revoir ?

— Oh ! oui, et ma tite maman aussi ! Ils viennent bientôt ?

— Je ne sais pas, mon chéri.

— Peut-être demain ?

— Je ne pense pas, mais enfin maintenant cela ne tardera plus, et je serai désolée de te perdre, petit bonhomme, si ta maman veut t'emmener.

— Faudra lui demander de pas m'emmener.

— Tu aimerais rester ici, toi ?

— Oh ! oui, avec maman et Toutou !

— Cela ne dépendra que de ta maman, et de ton papa.

— Est-ce que papa reviendra avec maman et Toutou ?

— Je ne sais pas, Jeannot, tu verras.

— Je « verras » !

Et philosophiquement, l'enfant reprenait son jeu interrompu un moment.

Aimé, gâté, choyé, le cher petit était aussi heureux que peut l'être un enfant sans sa mère.

Hélas ! ce bonheur ne devait pas être de longue durée.

Un trouble-fête débarqua un beau matin, descendant de la voiture automobile qui